

Cherchez ...



- Espace nature des bénissons
- Aire de pique-nique
- musée de la poterie

- Circuit pédestre
- Autres circuits
- Chemins
- Routes (et départementales)
- Routes au trafic important

- Lieux-dits
- Cours d'eau
 - Zones arborées
 - Zones bâties

... la ptite bête



Un petit circuit pour s'initier aux mystères des tourbières, Pensez aux protections anti-moustique

Les Bénissons 3,5 km

Soubran

circuit n°13.a

- 1
- 2
- 3
- 4
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12

Départ de l'étang des Bénissons, le longer vers la droite ainsi que la tourbière. Monter par un petit chemin forestier vers la droite pour ressortir sur un petit vallon. A l'embranchement avec la route, à gauche, puis après 200 m. à droite.

Arrivé à la route de Chez Quillet, pendre à gauche, et suivre la route sur 650 m. jusqu'au carrefour.

Tourner à gauche direction Soubran. Suivre la route sur 750 m.

Au carrefour à gauche direction les Joyelles, puis avant le hameau, emprunter le chemin à droite et redescendre vers l'étang (700m.).

Au carrefour à droite direction Brolange (300 m.)

A l'intersection, suivre Bas Brolange à droite (650m.) le passer et prendre le chemin du bois sur 900 m.

Arrivé à la route, traverser pour continuer vers Bois Joly (800m) et prendre à droite (300m.).

Tourner à gauche à l'intersection et suivre la route sur 700 m.

Prendre à droite à l'intersection suivante, faire 150 m. puis à gauche. Au croisement des chemins, prendre à gauche jusqu'à la route.

A gauche, arrivé aux premières maisons de Gâtine : à droite (500m.). Traverser la route et suivre le chemin blanc.

Suivre le GR.360 vers la gauche, à la route : à gauche et immédiatement à droite au premier embranchement.

Suivre sur 200 m. et prendre le chemin à droite qui remonte au nord.

A l'intersection : à droite puis à gauche Haut Brolange, Les Joyelles, puis avant le hameau, emprunter le chemin à droite et redescendre vers l'étang par le retour de la boucle 13a (700m.).

conception - illustration (Marion Schmeid) : CcCHS / réalisation : imprimé Michel - Jonzac / Ne pas jeter sur la voie publique